

Décision

Générale

colonial

Décision n° 2072 affectant M. Lancelle au cercle de Djibouti n qualité de chef d'atelier

n° 2072

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 novembre 1947

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1947

Date du numéro
30 novembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu la note de service n° 3930/T. P. du chef du service des travaux publics: Vu les nécessités du service,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

AL Lancelle, ouvrier d'art des travaux publics, est affecté au cercle de Djibouti en qualité de chef d'atelier du service de la voirie. Art. 2. La présente décision, qui aura effet pour compter du 17 novembre 1947, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.